

Succession, leg, héritier réservataire

Par alepp, le 24/07/2014 à 15:27

Bonjour

Mon père vient de décéder, et je suis son unique enfant, ma mère étant décédée auparavant. J'ai trouvé un testament dans ses affaires, et il y en a un aussi chez le notaire que je rencontre fin aout.

Il a désigné mes deux fils comme légataires universels ainsi qu'un ami comme exécuteur testamentaire. Il a clairement voulu me déshériter...

Dans son testament figure toute une liste d'amis auxquels il lègue des objets divers jolis mais sans valeur importante, et parmi eux, un objet d'art ancien qui pourrait avoir de la valeur. Mes questions sont les suivantes:

Est-ce qu'une personne que la famille ne connaît même pas peut hériter de cet objet? Peut-on contester ce legs?

Est-ce qu'il fait partie du patrimoine et donc je suis réservataire de cet objet? Faudrait-il le faire expertiser?

Merci beaucoup de votre réponse

Α